

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>24159</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 septembre 2024.

**ETAIENT PRESENTS**

Thierry BAUDOIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Anne-Marie BARBIER	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bérangère BAZANTAY	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN	
Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, Pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX
Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Florence BAZZOLI	Stéphanie FILLON
Philippe ROBIN		

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville  
**Assistaient également :** Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



**Prolongement de la convention avec experts solidaires et versement d'une contribution financière pour le projet d'eau potable dans le cadre du jumelage Bressuire-Kpalimé**

**Document annexé et présenté en séance.**

Anne ROUX présente le dossier.

En prolongement du projet actuel d'eau potable déjà financé en partie par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et un projet géré par l'association Expert Solidaire, un nouveau projet d'amélioration du service d'eau potable sur les communes de klot01 et klot02 pourrait être déposé auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour un budget global de 284 942€.

Pour garantir les conditions de réalisation de l'opération, tant sur le plan technique que financier, la commune de Bressuire a demandé à Experts-Solidaires de l'accompagner dans la démarche de mise en œuvre de cette opération.

L'association Experts-Solidaires rassemble des experts des domaines de l'eau, l'assainissement, l'agriculture, l'énergie et l'environnement.

Plusieurs acteurs financiers interviennent sur ce projet.

Au regard de l'intérêt de la démarche, projet sur 2 ans, la commune de Bressuire accepte de co-financer l'opération pour un montant de 206 269€ sur un budget total de 285 892€.

- Ce montant est composé d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 197 709€, et d'un financement de la commune de Bressuire de 8560€
- Le Syndicat Val de Loire contribue à hauteur de 8 000€
- L'association Bressuire Kpalimé à hauteur de 2000€

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20240919-DG\_DEL\_2024\_159-DE  
 Date de télétransmission : 19/09/2024  
 Date de réception préfecture : 19/09/2024

- Experts-Solidaires contribue à ce projet par la mobilisation d'experts pour 3600€
- La commune de Kpalimé contribue à hauteur de 23 017€ en cash et en nature
- L'entreprise publique Togolaise des Eaux contribue à hauteur de 38 884€
- Les habitants contribuent à hauteur de 4 122€ pour une participation sur les compteurs

Experts-Solidaires assurera la gestion de la subvention de 197 709€ que la commune de Bressuire lui versera dans les conditions suivantes :

50 % au démarrage de l'opération

40 % après justification du premier décaissement

10 % après la remise du rapport final.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

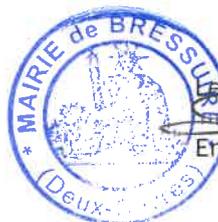
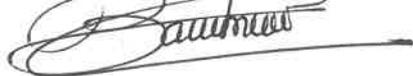
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Commune de Bressuire et Experts Solidaires, en charge de la réalisation du projet
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention entre la Commune de Bressuire et l'Agence Loire Bretagne
- **D'ACCEPTER** le versement d'un montant de 197 709,00€ de l'Agence Loire Bretagne à la Commune de Bressuire.
- **D'OUVRI**R les crédits afin de contribuer au projet à hauteur de **4280 €/an** pendant 2 ans
- **D'AUTORISER** le versement des fonds à Experts Solidaires conformément à la convention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Anne Marie BARBIÉR



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20240919-DG\_DEL\_2024\_159-DE  
Date de télétransmission : 19/09/2024  
Date de réception préfecture : 19/09/2024